

LE BASSIN SPORTIF FLOTTANT DE MUSICALE PLAGE (COMMUNE DE BANDRÉLÉ)

**Un équipement innovant et résilient
pour le développement de la natation à Mayotte**

Sommaire :

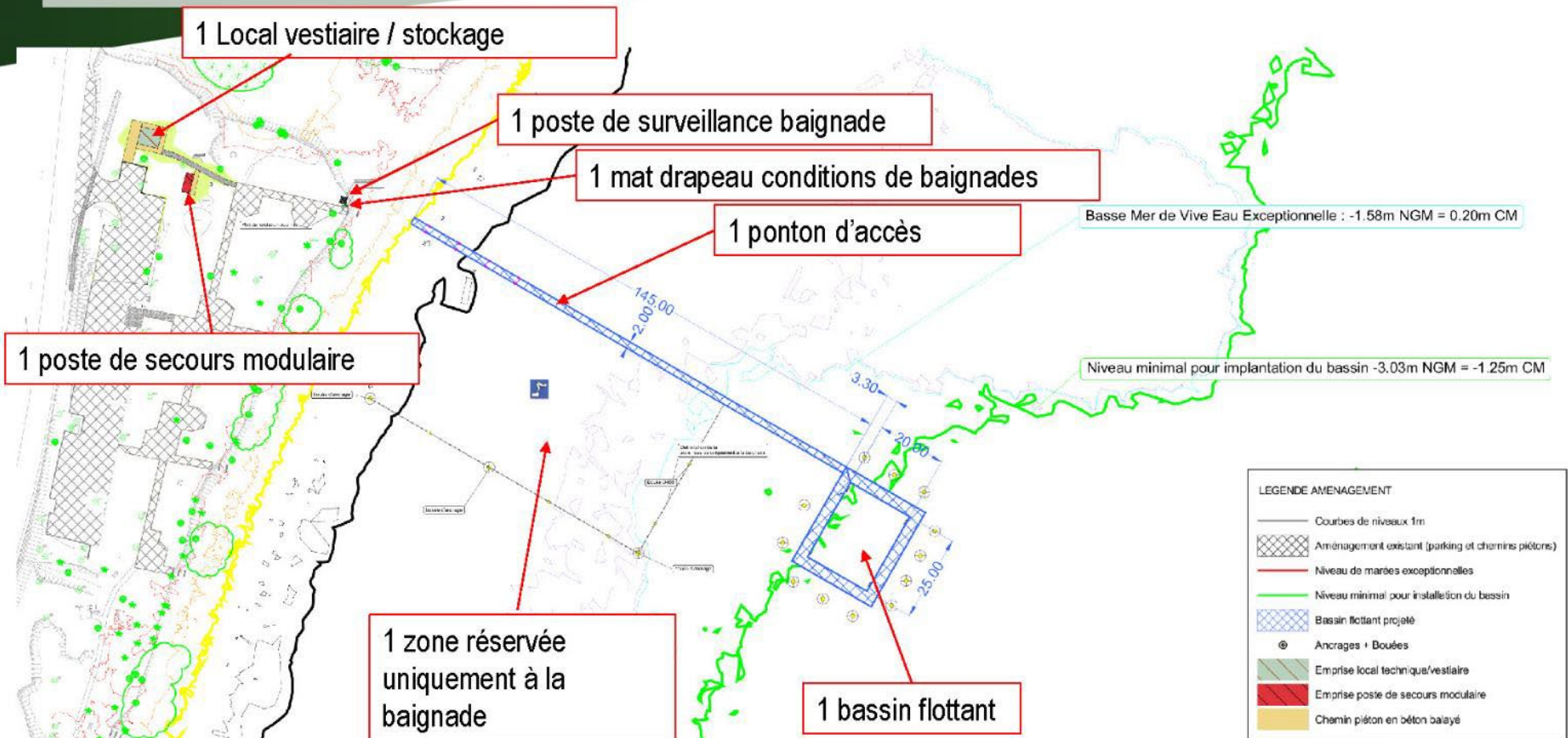
- Contexte de réalisation
- Présentation de l'équipement
- Partenaires institutionnels
 - Historique du projet
 - Conclusion

CONTEXTE INITIAL DU PROJET

- La natation : une discipline peu pratiquée à Mayotte
 - Aucune piscine municipale existante à Mayotte
 - Natation scolaire difficile à mettre en œuvre (1^{er} et 2nd degrés) : activités uniquement sur certaines plages
 - Activités nautiques associatives embryonnaires
 - Conséquence : plusieurs cas de noyade chaque année
- Un contexte technique et financier peu propice à la construction de piscines municipales
 - Déficit général d'infrastructures sportives = priorité aux autres disciplines
 - Manque de moyens des collectivités (1 piscine municipale = investissement de 5 à 10 M€ = coût d'une école)
 - Crise de l'eau à Mayotte depuis 2023

QU'EST CE QU'UN BASSIN SPORTIF FLOTTANT ?

Présentation des aménagements



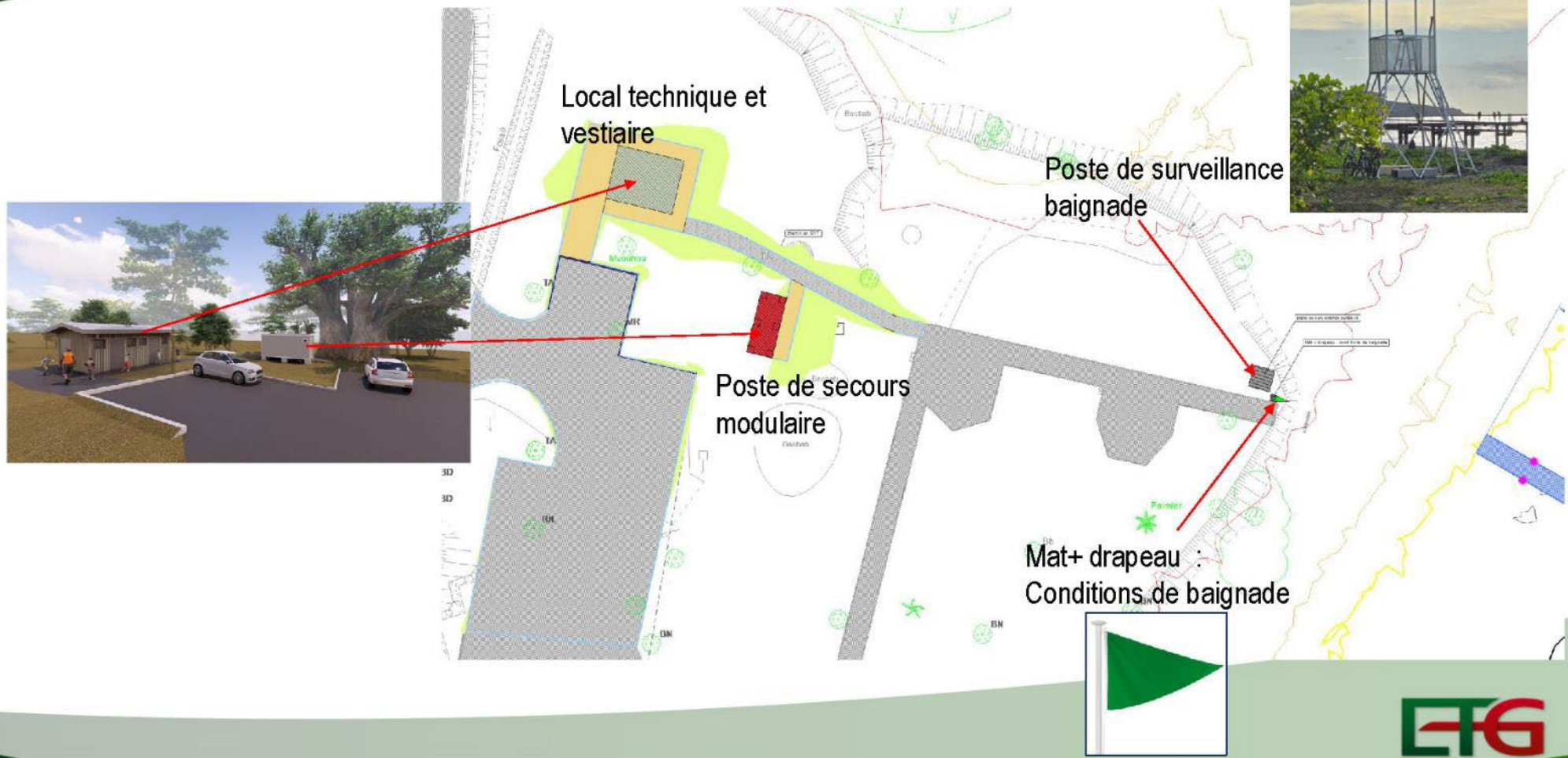
[illegible]

-



QU'EST CE QU'UN BASSIN SPORTIF FLOTTANT ?

Aménagements au sol



Bassin sportif flottant de Musicale Plage – Présentation du 4 septembre 2025

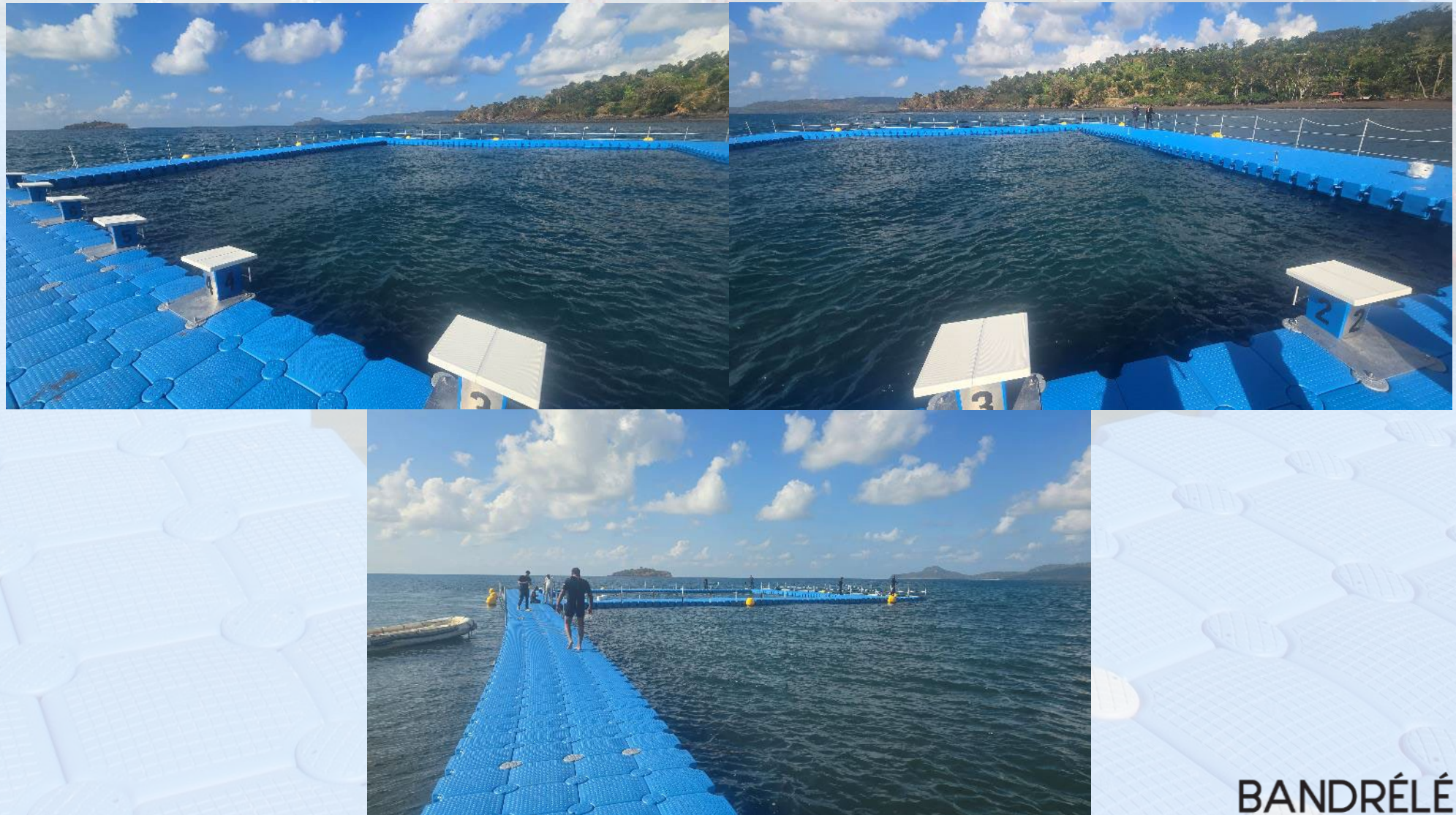
ILLUSTRATIONS



ILLUSTRATIONS



ILLUSTRATIONS



Coût d'opération / plan de financement :

Coût total d'opération :		
Études	129 486,00 €	
Travaux	665 669,00 €	
TOTAL	795 155,00 €	
Plan de financement		
Financier	Montant	Part
Agence nationale du sport	450 000,00 €	56,59%
Etat (FNADT)	186 124,00 €	23,41%
FCTVA	130 437,23 €	16,40%
Commune de Bandréle	28 593,77 €	3,60%
TOTAL	795 155,00 €	

Les partenaires institutionnels du projet

Commune de Bandréle : maître d'ouvrage & propriétaire de l'équipement
OMJS de Bandréle (Office municipal de la jeunesse et des sports de Bandréle) : futur cogestionnaire du site
DRAJES : initiateurs du projet et co-financeur
Agence nationale du sport : co-financeur
Préfecture de Mayotte : co-financeur du projet
Rectorat de Mayotte : utilisateurs (1^{er} et 2nd degré)
DEALM : Instructeurs procédures urbanisme & environnement et co-financeur du projet
ARS : contrôle de qualité des eaux de baignade
CCSud : maître d'ouvrage de l'aménagement de Musicale plage
Conseil Départemental : gestionnaire d'équipements sportifs départementaux
Association PSL (profession sports et loisirs) : mise à disposition de MNS / BNSSA pour la commune et organisation de stages aquatiques durant les vacances scolaires
Associations de secourisme : ADSS / FNMNS
Associations de nautisme : futurs usagers
SDIS : secours aux personnes
Parc naturel marin de Mayotte : gestionnaire du lagon de Mayotte
Agence Française de Développement : co-financeur

HISTORIQUE

A) Phases préalables :

Novembre 2022 : Présentation de l'étude CERTA par la DRAJES (« *Possibilités d'adaptation du concept de bassin sportif flottant à Mayotte* »)

1^{er} semestre 2023 : Études préalables et demandes de subventions

Mars 2023 : Consultation de maîtrise d'œuvre

Avril 2023 : Choix et notification du maître d'œuvre (ETG / CERTA)

Juin 2023 : Livraison de l'étude d'avant-projet (AVP)

Avril-Juin 2023 : dépôts de demandes de subvention

2^{ème} semestre 2023 : Notification des subventions et cadrage réglementaire

Juillet 2023 : obtention d'une subvention de l'État (FIM)

Octobre 2023 : obtention d'une subvention de l'ANS et de l'État (FNADT)

Décembre 2023 : obtention d'une subvention de l'AFD

Aout 2023-février 2024 : cadrage réglementaire avec DEALM

1^{er} semestre 2024 : Études environnementales et dépôt du permis de construire

Juin 2024 : Livraison des études environnementales (DLE et MAREX)

Juin 2024 : Dépôt du permis de construire pour local vestiaires

Juillet-aout 2024 : obtention des autorisations d'urbanisme et environnementales

HISTORIQUE

B) Phases opérationnelles :

2^{ème} semestre 2024 : Appel d'offres et sélection des entreprises

Septembre 2024 : Consultation des entreprises

Novembre 2024 : Choix et notification des entreprises

+ Séquence de communication institutionnelle avec tous les partenaires du projet (11 décembre 2024)

14 Décembre 2024 : passage du cyclone CHIDO

1^{er} semestre 2025 : Lancement des travaux en mer et préparation de l'exploitation de l'ouvrage

Mai 2025 : Appel à manifestation d'intérêt pour les acteurs de la natation à Mayotte

Mai 2025 : Finalisation du planning d'utilisation de l'Éducation Nationale (1^{er} et 2nd degré)

Juin 2025 : Installation du bassin en mer

Juin 2025 : Achat des équipements médicaux du poste de secours

2^{ème} semestre 2025 : Lancement des travaux à terre et préparation de l'exploitation de l'ouvrage

Juillet – Septembre 2025 : constructions des bâtiments à terre : vestiaires, poste de secours, belvédère...

Juillet – Octobre 2025 : Mise en place d'une surveillance du bassin avant inauguration

Aout 2025 : Finalisation de la convention de mise à disposition de personnel avec PSL

Aout 2025 : Consultation pour le marché de transports scolaires

13 octobre 2025 : date de mise en service du bassin et des locaux (stages JAN de vacances)

27 octobre 2025 : date de mise en place de la natation scolaire

Conclusion :

Un projet de transition écologique et sociale

Un projet de cohésion sociale

Inscription dans une politique globale de la commune pour le développement du sport scolaire (terrains multisports et bassin sportif)

Permettre aux élèves de Mayotte d'apprendre à nager gratuitement : 450 élèves au 1^{er} degré et 2000 élèves au second degré

Mise en place de diverses activités nautiques pour tous publics (scolaires, adultes, senior, PH, etc.)

Création potentielle d'emplois dans le domaine nautique (MNS, surveillants de baignade, etc.) : 4 emplois à court terme

Sécurité des baigneurs : mise en place du 1^{er} site de baignade surveillée à Mayotte (diminution des risques de noyade)

Un projet de transition écologique

Un équipement respectueux de l'environnement et du récif corallien

Un projet économe en eau (ressource limitée à Mayotte : tours d'eau depuis 2023)

Un projet économe en énergie

Un coût réduit pour la collectivité : investissement et fonctionnement